

PAPRI Pact

2026

Direction de la voirie, de la circulation
et de l'éclairage public



Service prévention santé et sécurité
Ville de Reims – Grand Reims
2026

Reims.fr

GRAND
REIMS

Contexte :

Document obligatoire issu de l'obligation de prévention des risques professionnels, le PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques et d'Amélioration des Conditions de Travail) est réalisé dans la collectivité sur la base du document unique.

Ce programme fixe la liste détaillée des mesures de prévention devant être prises au cours de l'année à venir, ainsi que, pour chaque mesure, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût."

Pour faciliter l'animation de la démarche, un PAPRI Pact sera établi par unité organisationnelle (UO).

PARTIE I – BILAN 2025

- a) Un état des lieux des accidents de travail sur l'année 2025
 - ⇒ Indicateur n°1 – Nombre d'accidents / répartition par famille
 - ⇒ Indicateur n°2 – Nombre de jours d'arrêt / répartition par famille
- b) Un état des lieux des formations/autorisations réalisées sur l'année 2025
 - ⇒ Indicateur n°3 – Autorisations et habilitations / répartition par famille
- c) Suivi des équipements de protection individuelle

PARTIE II – PLAN D'ACTION

- d) Les unités de travail dans l'unité organisationnelle
- e) Synthèse sur l'évaluation des risques
- f) Le plan d'action 2026 -2027

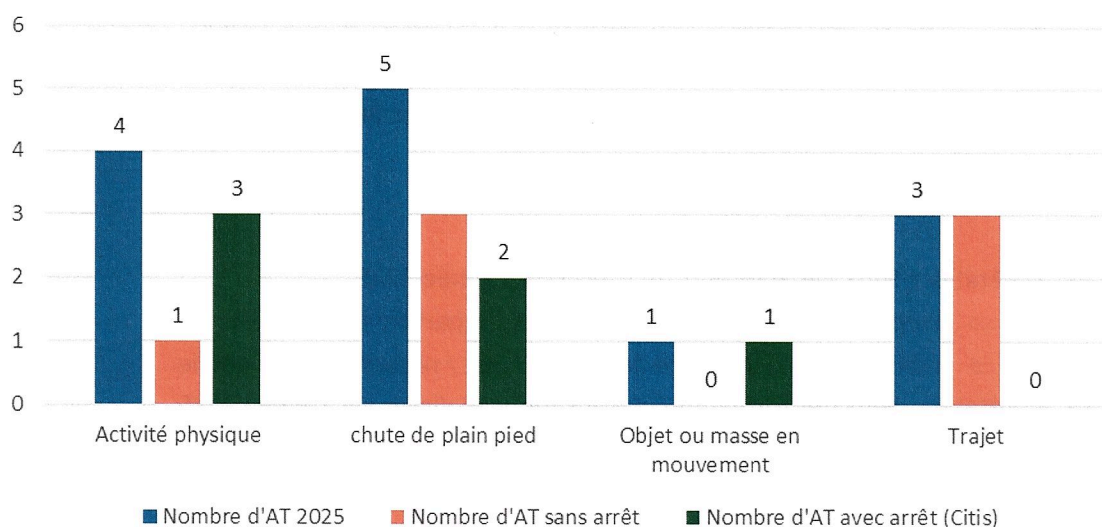
Ce document a été établi en amont avec les différents acteurs de la prévention de cette unité organisationnelle.

Une présentation du PAPRI Pact à la Formation Spécialisée Santé Sécurité Condition de Travail est programmée en juin 2026.

Partie I – BILAN 2025

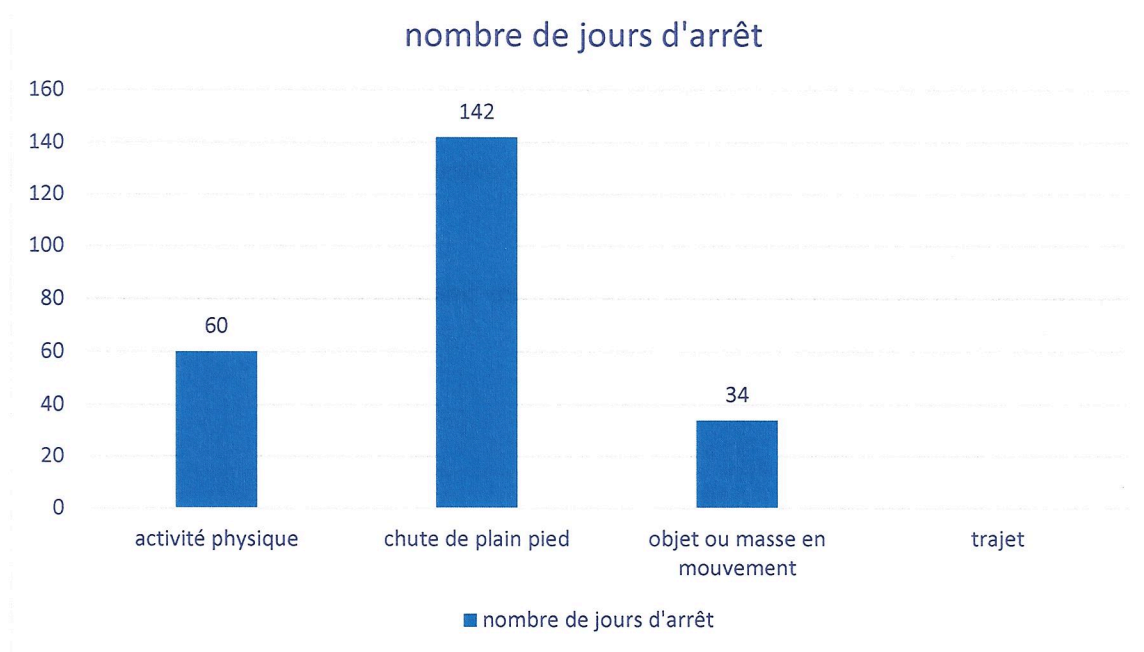
a) Un état des lieux des accidents de travail sur l'année 2025

Indicateur n°1 – Nombre d'accidents / répartition par famille



Remarque : Les accidents liés à l'activité physique représentent 43,75% de déclarations 2025.

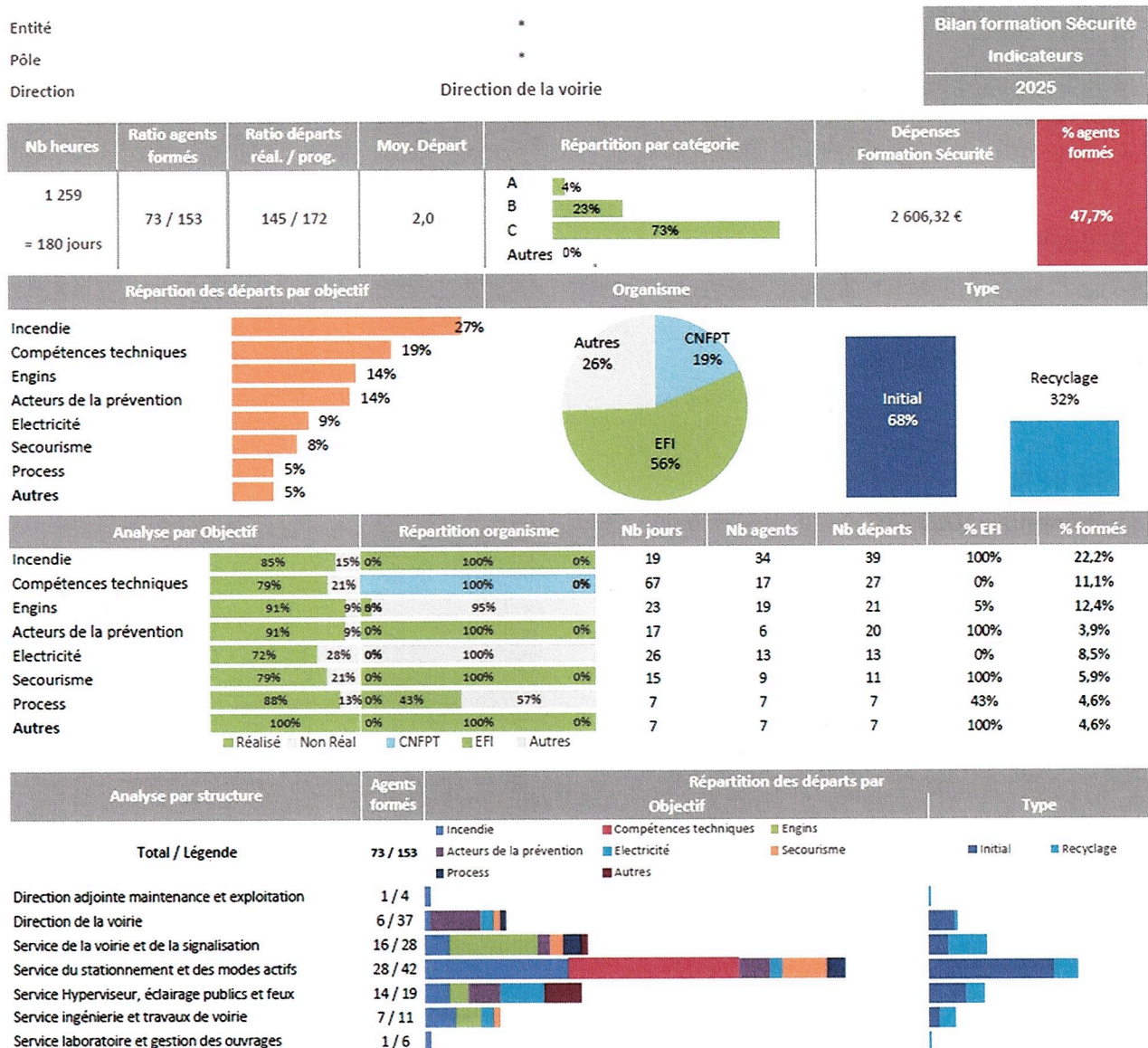
Indicateur n° 2 : Nombre de jours d'arrêt / répartition par famille



En 2025, l'accident le plus grave (hors accident de trajet) est une chute de plain pied. L'agent marchait dans le parking Cathédrale pour prendre son poste, lorsque son genou a fait une rotation. L'agent a alors ressenti une douleur et une perte d'équilibre.

b) Un état des lieux des autorisations/ habilitations pour l'année 2025

Indicateur n°4 – Autorisations et habilitations / répartition par famille



c) Suivi des équipements de protection individuelle

Secteur voirie et signalisation 2 harnais et 2 longes

Secteur feux tricolores 4 harnais et 2 longes 2 mousquetons

	Harnais de sécurité	Longes	Mousquetons
VALIDITE	6	6	2
Réformé ou rebuté	0	0	0

Bilan financier 2025 :

Grand Reims

Vêtements : 9778 TTC

EPI : 6112 TTC

Ville de Reims

Vêtements : 1019 TTC

EPI : 2080 TTC

PARTIE II – PLAN D 'ACTION

d) Les unités de travail dans l'unité organisationnelle

Poursuite de l'évaluation de risques professionnels pour la direction de la voirie axée sur les secteurs marchés, halles et commerces ambulants en 2025.

Grand Reims :

- ▼ ● Direction de la voirie, signalisation et éclairage public
 - métier de laborantine de voirie
- ▼ ● Régie voirie signalisation
 - astreinte
 - ateliers lettres signalisation
 - installation et récupération des bacs à sel
 - magasin de
 - magasin de
 - magasinier
 - métier
 - site 267 rue de cernay atelier
- ▼ ● secteur de la maintenance programmée
 - astreinte
 - métier de magasinier
 - régie
 - site 267 rue Cernay
- ▼ ● unité PC Rémi
 - site Vauthier le Noir côté PC REMI
 - suivi de maintenance

Ville de Reims :

- ▼ ● DIRECTION DE LA VOIRIE, DE LA SIGNALISATION ET DE L'ECLAIRAGE
 - ▼ ● halles du boulingrin
 - entretien des trappes des halles du boulingrin
 - gardien
 - métier de chargé de sécurité incendie des halles du boulingrin
 - site
 - ▼ ● ilot jadart / prieur de la marne
 - ▼ ● Accueil
 - accueil contentieux
 - accueil stationnement
 - ▼ ● agent de surveillance des voies publiques
 - ▼ ● métier
 - ASVP
 - site ilot jadart le plateau ASVP
 - site ilot jadart vestiaire
 - site Prieur ASVP
 - Régie
 - ▼ ● placier
 - administratif
 - marché

e) Synthèse sur l'évaluation des risques

6 évaluations et une analyse de missions ont été réalisés en 2025-2026 :

- Les halles du bowling (site, gardien, métier en charge de la sécurité incendie)
- Les placiers (administratifs, marchés)
- Le site prieur de la marne ASVP
- La mission installation et récupération des bacs à sel

Pour rappel, les critères d'évaluation sont :

- La gravité notée de 1 (blessure légère) à 4 (blessure mortelle)
- La fréquence notée de 1 (exposition quotidienne) à 4 (exposition annuelle)
- La maîtrise du risque notée de 1 (aucune mesure de prévention) à 4 (les mesures permettent de maîtriser au mieux la situation dangereuse)

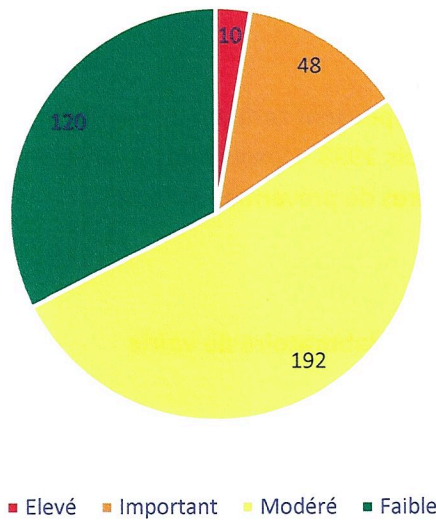
Ainsi la plus haute note est 64 (4 * 4 * 4) et la plus faible 1. Si, au cours d'une évaluation, une nouvelle situation est notée entre 3 et 4 pour le critère gravité et 1 ou 2 pour le critère maîtrise, une alerte et des propositions de mesures correctrices sont adressées dans les plus brefs délais au directeur et aux managers de l'unité concernée.

La maîtrise du risque notée de 1 (aucune mesure de prévention) à 4 (les mesures permettent de maîtriser au mieux la situation dangereuse)

Ainsi la plus haute note est 64 (4 * 4 * 4) et la plus faible 1. Si, au cours d'une évaluation, une nouvelle situation est notée entre 3 et 4 pour le critère gravité et 1 ou 2 pour le critère maîtrise, une alerte et des propositions de mesures correctrices sont adressées dans les plus brefs délais au directeur et aux managers de l'unité concernée.

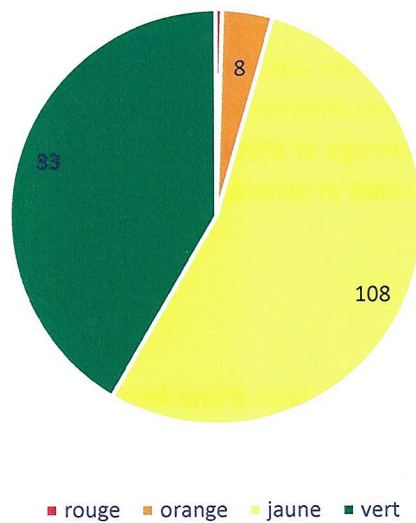
Grand Reims

UO : direction de la voirie



Ville de Reims

chiffres



f) Le plan d'action 2026 -2027

Le plan d'action s'orientera en priorité sur les situations classées comme risque élevé.

Risque chimique : risque Amiante dans les enrobés

Contexte :

Les enrobés utilisés dans la ville de Reims peuvent contenir de l'amiante, en particulier sur les routes n'ayant pas subi de travaux de rénovation depuis 1998. L'exposition à l'amiante constitue un risque grave pour la santé des agents, nécessitant des mesures de prévention strictes.

UT concernée : régie voirie signalisation / laboratoire de voirie

Mesure n°1 :

Inventaire des routes concernées

Objectif : Identifier les voies n'ayant pas été rénovées depuis 1998 pour prioriser les interventions et les analyses.

- **Pilote :**
- **Appui technique :** service prévention santé et sécurité
- **Delai :** 6 mois
- **Cout :**

Mesure n°2 :

Intégration dans le logiciel Protys

Objectif : Centraliser les informations relatives aux enrobés contenant de l'amiante dans le logiciel Protys afin de partager ces données avec les autres directions et services concernés.

- **Pilote :** direction adjointe maitrise d'ouvrage et études
- **Appui technique :** service prévention santé et sécurité
- **Delai :** 8 mois
- **Cout :**

Mesure n°3 :

Sensibiliser les agents au risque amiante par le biais d'une formation.

Objectif : Former les agents afin qu'ils reconnaissent les risques liés à l'amiante et adoptent les bonnes pratiques de sécurité.

- **Pilote :** service développement des compétences
- **Appui technique :** service prévention santé et sécurité
- **Delai :** 6 mois
- **Cout :**

Mesure n°4 :

Mise en place d'une procédure d'intervention spécifique

Objectif : Définir un protocole d'intervention sécurisé pour les travaux sur des routes contenant de l'amiante, en collaboration avec les prestataires intervenant sur la collectivité.

- **Pilote :** service voirie et signalisation
- **Appui technique :** service prévention santé et sécurité
- **Delai :** 8 mois

Risque chimique : produits chimiques utilisés

UT concernée : régie feux éclairages

Mesure n° 1 :

Étude des produits chimiques via SEIRICH

Objectif : Identifier les risques chimiques liés aux produits utilisés grâce au logiciel SEIRICH, afin de mettre en place des mesures préventives adaptées.

- **Pilote :**
- **Appui technique :** service prévention santé et sécurité
- **Delai :** juillet 2026

Mesure n° 2 :

Formation des agents aux risques chimiques

Objectif : Sensibiliser et former le personnel à la manipulation sécurisée des produits chimiques

- **Pilote :**
- **Appui technique :** service prévention santé et sécurité
- **Delai :** septembre 2026

Risque chimique : silice cristalline alvéolaire

Contexte : Dans le cadre des activités réalisées par la Régie Voirie et Signalisation, les agents peuvent être exposés à des poussières contenant de la **silice cristalline alvéolaire**, notamment lors des opérations de sciage, découpe, perçage, démolition ou manipulation de matériaux tels que le béton, les enrobés, les bordures, les pavés ou certains produits à base de granulats.

L'exposition intervient principalement lors des opérations générant des poussières fines susceptibles d'être inhalées. Le niveau d'exposition peut varier en fonction de la nature des matériaux, des techniques utilisées, de la durée des opérations, des conditions de travail et des mesures de prévention mises en œuvre.

La silice cristalline alvéolaire constitue un agent chimique dangereux à caractère CMR, dont l'inhalation répétée ou prolongée peut entraîner des effets graves pour la santé. La prévention doit donc

notamment par le recours à des procédés de travail générant moins de poussières, au travail à l'humide et/ou au captage des poussières à la source.

Ut concernée : régie voirie et signalisation

Mesure n° 1 :

Sensibilisation au risque de silice cristalline

Objectif : Former les agents à reconnaître et limiter les risques liés à la manipulation de matériaux contenant de la silice cristalline.

- **Pilote :** service développement des compétences et assistant de prévention
- **Appui technique :** service prévention santé et sécurité
- **Delai :** 1 an
- **Cout :**

Mesure n° 2 :

Création d'une procédure / d'un mode opératoire relatif aux travaux exposant à la silice cristalline

Objectif : Formaliser les mesures de prévention à appliquer lors des travaux susceptibles d'exposer les agents aux poussières de silice cristalline, afin de réduire au maximum leur niveau d'exposition et d'assurer la réalisation des opérations dans des conditions de sécurité adaptées.

- **Pilote :** encadrement de la régie voirie signalisation et assistant de prévention
- **Appui technique :** service prévention santé et sécurité
- **Delai :** 1 an

Mesure n° 3 :

Évaluation et mesure de l'exposition des agents

Objectif : Évaluer le niveau d'exposition des agents aux poussières de silice cristalline lors des activités identifiées comme susceptibles de générer une exposition, afin de caractériser le risque et de vérifier l'efficacité des mesures de prévention mises en place.

- **Pilote :** service prévention santé et sécurité
- **Delai :** 1an
- **Cout :**

Risque circulation de véhicule : voie de circulation

UT concernée : régie voirie et signalisation et pool évènementiel

Mesure n° 1 :

Formation à la signalisation temporaire

Objectif : Reformer ou former le personnel pour sécuriser les interventions sur voies ouvertes à la circulation.

Durée : 1 jour pour les agents de terrain, 2 jours pour les agents de maîtrise et le technicien

- **Pilote :**
- **Appui technique :** service prévention santé et sécurité

Mesure n° 2 :

Renforcement de la sensibilisation au port des vêtements haute visibilité

Objectif : Garantir le port systématique et conforme des vêtements haute visibilité par l'ensemble des agents afin de réduire les risques liés à la circulation des véhicules et engins sur les zones de travail.

Actions prévues :

Mettre en place un ¼ heure de prévention : échange sur les consignes de sécurité lors des prises de poste et des réunions d'équipe. Sensibilisation des agents aux risques encourus en cas de non-port des EPI. Vérification de la disponibilité et du bon état des vêtements haute visibilité.

- **Pilote** : assistant de prévention – agents de maîtrise
- **Appui technique** : service prévention santé et sécurité
- **Delai** : court

**Direction de la voirie, de
la circulation
et de l'éclairage public**

Signature :

A retrouver sur Alizé

<https://alize.grandreims.fr>